

● RÈGLES D'IMPLANTATION

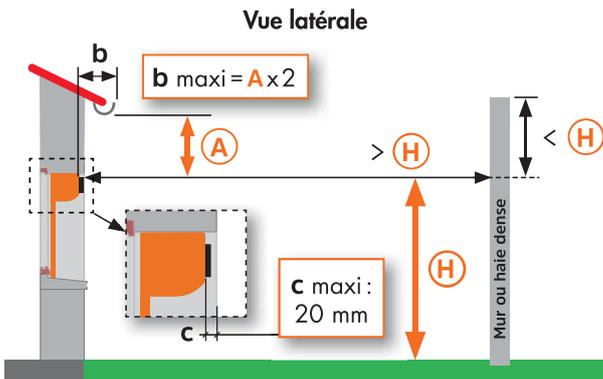
● POUR UN CAPTEUR SOLAIRE

Le capteur solaire (panneau PV) doit impérativement être positionné à l'extérieur de l'habitat, **pouvoir recevoir un éclairage direct** et ne doit pas être masqué par tout objet, y compris par exemple, vitrage, volet battant, balcon, arbre, haie dense...

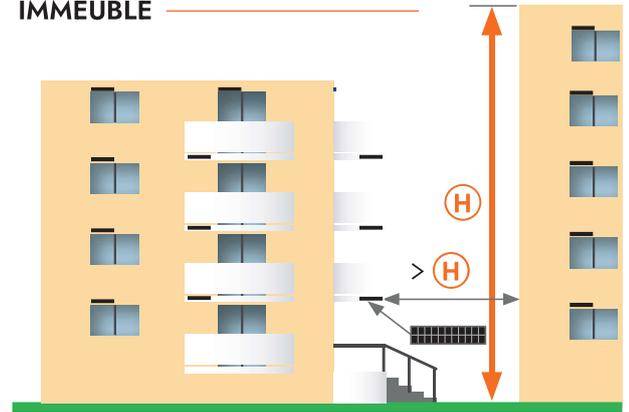
Pour les sites de fort enneigement, positionner obligatoirement le panneau PV verticalement et en façade.

Pour la fonction pilotage automatique intelligent, le panneau PV, dans le cas où il serait déporté, doit être positionné à proximité du volet, sur la même façade et sans ombrage sur le panneau.

MAISON INDIVIDUELLE



IMMEUBLE



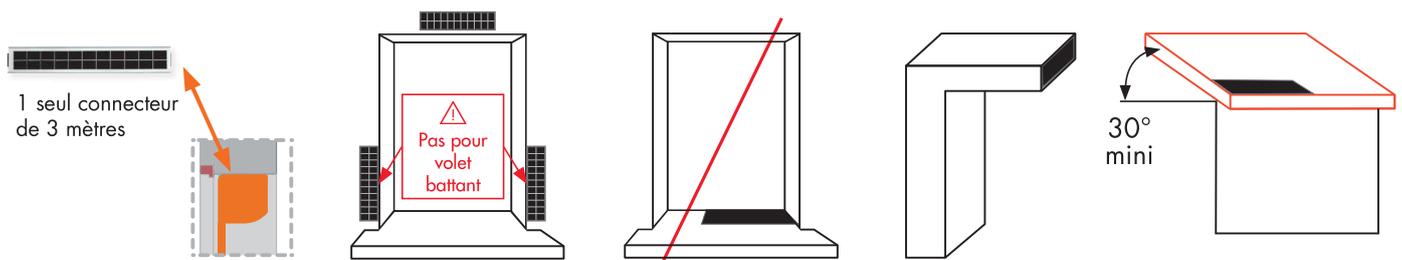
Ⓐ = hauteur du dessus du panneau PV - Ⓜ = hauteur à considérer par rapport au sol et non au plancher

Pour recevoir un éclairage direct, les 2 conditions Ⓐ et Ⓜ doivent être réunies

TOUTES LES CONDITIONS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES. EN CAS DE NON RESPECT, LA GARANTIE EST EXCLUE.

Lorsque les conditions ne peuvent être remplies, l'utilisation d'un connecteur de 3 mètres est requise.

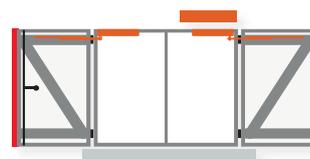
● POUR UN CAPTEUR SOLAIRE AVEC UN PROLONGATEUR DE 3 M



● POUR MOTORISATION DE VOLETS BATTANTS

POSE SOUS LINTEAU

Conseillé pour les linteaux droits.
Compatible avec feuillure (attention au passage de câble dans l'angle du volet). Prévoir une goutte pour faire passer le câble de liaison entre les 2 modules.



POSE SUR APPUI

Obligatoire en cas de linteaux cintrés.
Les modules doivent être posés de niveau.
Un joint d'étanchéité est monté dans le capot.

